

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202263 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/04/2022

Objet : CREATION DE POSTES

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 05/04/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-063 Creation de postes.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220404-202263-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/04/2022



DÉLIBÉRATION N° 2022-063

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du quatre avril à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 25 mars 2022.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Etaient excusés : BAYLAC Sandrine, POUMIROL Émilienne

OBJET : CREATION DE POSTES

Conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

I – Création de 12 postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels

Afin d'anticiper :

- la mise en place d'un pool de sapeurs-pompiers professionnels visant à renforcer les unités opérationnelles de l'agglomération,
- la nomination de deux adjudants chargés de formation dans les groupements territoriaux,

il est proposé la création de 12 postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT les créations de postes tels que décrits ci-dessus

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.